



CONFERENCE DE BRANCHE
« SERVICES PUBLICS »
LE 2 NOVEMBRE 2011
A PARIS AU SIEGE DE LA FEDERATION

Rapporteur : Johann LAURENCY

Didier ROSEZ, secrétaire général de la branche services publics informe les membres du comité national qu'un rapprochement est actuellement en cours entre le Syndicat National des Policiers Municipaux, affilié à la CFTC et notre fédération.

Cette volonté de rapprochement du SNPM est l'aboutissement d'un travail mené en commun au sein de l'Intersyndicale sur des sujets spécifiques à la filière. Au-delà, il est la conséquence des accords de Bercy (volet représentativité).

Les démarches sont déjà bien avancées et l'objectif est d'aboutir pour le 1^{er} janvier 2012. Il importe d'ici là de procéder en 3 étapes :

- désaffiliation de la CFTC
- modifications des statuts
- Affiliation à la Cgt-FO

Il s'agit d'un événement d'importance puisque ce syndicat revendique entre 1500 et 2000 adhérents. L'implantation des sections syndicales du SNPM se situe essentiellement dans le sud de la France et la région parisienne.

Les membres du Comité National réunis en branche sont donc sollicités pour rendre un avis sur une demande d'affiliation de ce syndicat national, sachant que le Comité National devra délibérer en plénière.

La parole est donnée aux membres du Comité national.

Les camarades, Guy Hiltz, Serge Pascual, Alex Deluge, Maryse Travers, Claude Argy, Gérard Thévenot, Frédéric Doladille et Mireille Poretti interviennent.

Unaniment, les camarades sont favorables à l'affiliation du SNPM au sein de notre fédération. Ils indiquent qu'il faudra veiller à ce que ces futurs camarades soient intégrés à nos structures locales, départementales et nationales. La question de leurs moyens de fonctionnement est aussi évoquée (heures, locaux...).

Notre vigilance est appelée sur la nécessité de bien communiquer en direction de camarades FO. Au-delà du SNPM, d'autres syndicats de policiers municipaux affiliés à la FA-FPT ou l'UNSA se posent la question de leur devenir et nous devons être prêts à accueillir tous ceux qui souhaiteront rejoindre Force Ouvrière.



Nous devons également savoir nous montrer pédagogiques et savoir expliquer qui nous sommes et quels sont nos objectifs afin que, dans le cadre de cette recomposition syndicale, d'autres structures puissent nous rejoindre. Par ailleurs, nous devons également veiller à ne pas décevoir ceux qui nous auront rejoints et à communiquer sur leur arrivée, créant ainsi un effet d'entraînement.

Plusieurs réponses et compléments sont apportés par les membres du Bureau fédéral. D'une manière générale, si nous ne sommes pas favorables au corporatisme, au cas présent, il s'agit d'un syndicat national qui va s'affilier à FO et rejoindre nos valeurs y compris dans la rédaction des ses statuts. Les résultats électoraux dans la fonction publique d'Etat et l'Hospitalière, en progression importante, montrent que nos valeurs sont partagées par un nombre croissant de collègues.

L'accueil sous forme de syndicat national a un double objectif : ne pas déstabiliser les nouveaux camarades et, également, conserver la lisibilité apportée par ce type de structure, fortement relayée dans les médias. L'intégration devra se faire à tous niveaux. Bien entendu, les camarades sont conscients que dans certains endroits cela n'ira pas forcément de soi. Il sera cependant nécessaire d'établir et de maintenir le dialogue à tous niveaux.

En matière de champ de syndicalisation, le futur SNPM-FO aura vocation à syndiquer les policiers municipaux et les gardes champêtres.

Enfin, concernant les moyens, il est précisé que les responsables du SNPM ne bénéficient de quasiment aucune décharge et mise à disposition. Ils militent en dehors du temps de travail.

Il est ensuite procédé au vote.

A la proposition de l'affiliation du SNPM à notre fédération, le Comité National donne son accord à l'unanimité des présents.
